

Procès-verbal n°7 de l'assemblée du Conseil général de Fey du mardi 5 septembre 2023

Le président M. Jean-Luc Noël ouvre la séance à 20h00. La parole est directement donnée à la secrétaire pour l'appel. 35 membres sont présents sur 53, soit une majorité de 18.

La secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 6 juin 2023. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Le président passe à l'ordre du jour de cette séance.

1. Préavis municipal n°2 / 2023 – Arrêté d'imposition 2024

M. le syndic François Guignard présente le préavis de la municipalité.

Mme Christiane Laurent, rapporteuse de la commission des finances, donne lecture du rapport qui conclut à l'acceptation des conclusions du préavis.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis n°2 / 2023 est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

2. Communications de la municipalité

2.1. Bâtiment du collège

M. le syndic explique que l'avancement des démarches en vue d'adapter les locaux pour recevoir l'association Dystinctif n'a pas permis de présenter un préavis au conseil à ce stade. Ce projet suit son cours et devrait pouvoir figurer au budget 2024 afin de permettre une ouverture pour la rentrée d'août 2024.



2.2. Trottoir de la route de Possens

M. le syndic informe que la prolongation du trottoir direction Possens devient nécessaire afin de sécuriser le passage à pied suite à la fermeture du passage à niveaux de Malécoule. Un plan est en cours d'examen auprès du service cantonal en charge et pourra être soumis au conseil après approbation. Quelques suggestions sur l'aménagement émanant du conseil seront étudiées en finalisant le projet.

2.3. Passages à niveaux

M. le syndic communique une information concernant le financement de l'entretien des passages à niveaux situés sur la route de Possens et la route de Sugnens. Il y a quelques années, ceux-ci ont été révisés et mis à jour. Le LEB a dès lors demandé une participation à la Commune de Fey d'environ CHF 500'000.- en se basant sur une ancienne convention conclue entre la commune et l'Etat de Vaud qui prévoyait une répartition des coûts. Cependant, cette convention ayant été signée plusieurs années avant que l'Etat de Vaud ne délègue l'entretien des routes aux communes, la municipalité s'est toujours refusée à payer cette participation. Aujourd'hui, la municipalité se félicite d'avoir tenu sa position au vu du résultat obtenu par la Commune d'Echallens qui a eu gain de cause dans un contexte identique à la suite de son recours devant l'Office fédéral des transports. En effet, les passages à niveaux de la route de Possens et de la route de Sugnens sont dans la même situation que ceux de la Villaire et du Silo d'Echallens. C'est-à-dire qu'ils sont soit traversés par des routes cantonales, soit desservent des habitations, ce qui les rend indispensables, contrairement à ceux du Châtelard et de Malécoule.

3. Divers et propositions individuelles

Mme la municipale Cécile Laurent présente la stratégie régionale de gestion des zones d'activité. Elle précise que celle-ci est en consultation publique du 1^{er} septembre jusqu'au 30 septembre. Cette stratégie découle de la votation de 2014 sur la loi sur l'aménagement du territoire qui dispose que la délimitation de nouvelles zones d'activité fasse partie d'un système de gestion. Le but est de permettre d'assurer le développement économique des régions. Un inventaire des zones d'activité a été effectué par l'association régionale du Gros-de-Vaud. Une répartition équilibrée sur le territoire est proposée à l'issue de cette étude pour valoriser les zones d'activité. Concernant la Commune de Fey, une seule zone d'activité est existante, soit la zone artisanale de l'entreprise Laurent SA. Cette zone n'est pas remise en question par cette stratégie. Il ne sera néanmoins pas possible de développer une nouvelle zone artisanale à Fey. A l'issue de la consultation publique, le système de gestion des zones d'activité de la région sera soumis aux conseils des communes concernées.



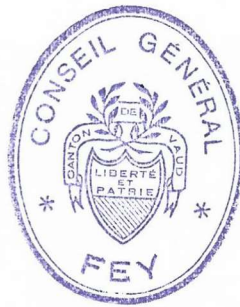
Procès-verbal n°7 de l'assemblée du Conseil général de Fey
du mardi 5 septembre 2023

M. le municipal Loïc Liberati communique une information sur les frelons asiatiques à la demande de la société vaudoise d'apiculture. Il rappelle que la présence de cet insecte ou de son nid doit être signalée en prenant une photo ou une vidéo et en la transmettant via le site frelonasiatique.ch.

La prochaine séance du conseil aura lieu les mardi 5 décembre.

La séance est levée à 20h46.

Le Président :
Jean-Luc Noël



La Secrétaire :
Céline Pesquet Saffore